

## Création de Société par Actions Simplifiée

### ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM PEZENAS, 2 AVENUE FRANCOIS HUE 34120 PEZENAS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M Philippe LYAUDET, représentant de la société 2JMCI S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 1 RUE DU TAP 34480 POUZOLLES, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
LYAUDET Philippe	50	500 €
LYAUDET Véronique	50	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :



- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 15 novembre 2024

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

JST14

*lu et approuvé*  
  
*Lu et Approuvé*  


Igor THEURIOT  
directeur

  
2 rue François Hue  
34120 Pézenas  
Tél. 04 67 09 87 26 (appel local payant)  
Fax 04 67 00 34 76 - SIRET 531 11 11 11

